



**Contactez-nous**

**Secrétaire Général**  
Éric GOURDIN  
06-08-57-72-62

**Secrétaire Général Adjoint**  
Aurélien LEDUC  
06-27-02-55-41

**Secrétaire National**  
Christophe LEONARDI  
06-25-03-21-59

**Trésorier**  
Yannis FALQUE  
06-25-03-20-78

**Trésorier Adjoint**  
Damien HOLLARD  
06-27-02-56-60

[unsa.ecologie@ofb.gouv.fr](mailto:unsa.ecologie@ofb.gouv.fr)

## **Anatomie de la chute de pouvoir d'achat des agents publics**

**En 25 ans, les agents publics ont perdu 25 % de leur rémunération en euros constants, principalement à cause du gel du point d'indice.**

C'est un constat sans appel. Les carrières de la fonction publique, grignotées par l'inflation, s'affaissent, des agents n'ont même plus de perspectives de progression même modérées.

### **Comment et pourquoi en est-on arrivé là ?**

Ce gel n'est pas un hasard, mais un choix délibéré de se servir des rémunérations comme variables d'ajustement des déficits budgétaires. Les ministres de la fonction publique qui se succèdent s'échinent à démontrer par une communication sophistiquée que le pouvoir d'achat des agents se maintient. Leur créativité est sans limites. Par exemple : la revalorisation du forfait mobilité est présenté comme un levier de progression salariale.



L'INSEE a récemment comparé les données salariales entre le secteur public et le secteur privé et mis en évidence une dynamique désavantageuse pour les agents publics. En l'espace de 10 ans, entre 2011 et 2021, le salaire net moyen a augmenté de 7,8 % dans le privé contre 1,2 % seulement pour la fonction publique. Avec le retour de l'inflation en 2021, c'est le dévissage.

### **Double peine**

Des professions entières sont « sous-payées », en particulier dans les filières féminisées. Le secteur du social en est une illustration criante, mais n'est pas le seul à subir la double peine.

Alors que le gouvernement rechigne à conditionner les exonérations de cotisations des entreprises (157 milliards d'argents publics tout de même), il n'éprouve aucune pudeur à lier les compensations partielles de pertes salariales à l'acceptation de missions supplémentaires et feint de s'étonner du manque d'attractivité de nos métiers dont les conditions de travail se dégradent.

### **Manque de reconnaissance et de respect**

Malgré les efforts de communication, la magie ne fonctionne pas et les paroles répétées dans tous les médias se transforment en provocation, voire en mépris. Oui, les agents publics souffrent d'un manque de reconnaissance, toutes les enquêtes en attestent. La fonction publique n'attire plus, la corde de l'engagement et du sens du service public a ses limites et à trop tirer sur la corde...

Quelles sont les solutions envisagées par le ministre de la Fonction publique qui a annoncé, une future loi pour la fonction publique ? la rémunération au mérite (sic) ! A-t-il pris connaissance des bilans des pays qui l'ont adoptée et qui sont très mitigés ? De quel budget dispose-t-il pour conduire ce chantier ? En quoi la performance individuelle et la mise en concurrence des agents entre eux dans ce contexte sont-elles compatibles avec des objectifs collectifs des services publics ? Ou, ne serait-ce qu'une pénultième opération de communication ?

### **Quelle réelle solution ?**

Ce projet de loi peut, aussi, être une opportunité s'il permet aux organisations syndicales représentantes des personnels d'entrer dans des négociations afin d'obtenir un mécanisme d'indexation de la valeur du point d'indice en fonction de l'inflation, une revalorisation des filières les plus féminisées, une amélioration des déroulements de carrière...

Alors que le Président de la République place l'une de ses priorités sur le

pouvoir d'achat, le gouvernement doit enfin avoir le courage politique de redonner ses lettres de noblesses à la fonction publique en lui accordant un véritable crédit budgétaire dès 2024.

*Par Luc Farré  
Secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique*



## POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



**APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !**  
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2023  
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

[Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com](http://unsa-ecologie.com)

